



Projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert

Avant propos

Au creux des 250 km de côte dunaire battue par les houles atlantiques, le bassin d'Arcachon constitue un havre de quiétude pour la faune comme pour les marins navigant dans le golfe de Gascogne.

Mais cette quiétude n'est qu'illusion. Sa genèse n'a que quelques siècles, c'est-à-dire quelques heures sur l'échelle géologique. Ses passes, corridor avec l'océan, se transforment sous notre regard, à chaque marée. Comme une artère vitale, elles permettent les flux et reflux de la marée dans la lagune, terre de bord de mer à marée basse et mer enserrée dans les terres à marée haute. Cette alternance et les apports d'eau douce des rivières, créent une mosaïque d'habitats naturels, très attractifs et productifs. En plantant la forêt sur toutes les dunes, l'homme a tenté de fixer ce paysage mouvant pour la sécurité de la population, en vain. La houle continue d'arracher le sable dunaire le

long du littoral océanique et le dépose au niveau des passes en une multitude de bancs dont le plus célèbre est Arguin. Le vent transfère ce sable des bancs à la plus haute dune, la dune du Pilat. Cette montagne de sable se déplace vers les terres, ensevelissant ou rendant à la mer les infrastructures humaines proches. Les littoraux intra bassin ne sont pas non plus figés. Ils sont transformés, par l'urbanisation et l'endiguement. La submersion marine, liée à l'élévation actuelle du niveau de la mer et aux tempêtes, conduit à penser au nouveau devenir de ces aménagements à l'interface terre/mer.

Sous l'action des marées, d'immenses vasières émergent, recouvertes par la zostère, plante de petits fonds meubles. Ces prairies sous-marines nourrissent et abritent toute une chaine alimentaire, aubaine pour les juvéniles de poissons et pour les oiseaux sur leur route de migration. Le magnétisme du site, sa productivité profitent

également à une population humaine cultivant les huîtres, pêchant poissons et seiches ou venant profiter de ce cadre exceptionnel. Ces activités (pêche, ostréiculture et balnéaires) ont faconné une identité et une économie liées à la mer. Mais face à ce succès et à l'afflux démographique, des questions se posent. Les transformations de l'environnement, les interventions humaines n'ont-elles pas fragilisé les équilibres? Comment pérenniser les richesses, continuer à vivre des ressources naturelles, à venir profiter des multiples activités nautiques? Comment maintenir l'identité maritime du Bassin ? Le Parc naturel marin, outil de gestion novateur de l'espace marin, œuvrera pour répondre à ses questions. Tel est le défi des prochaines décennies que devra relever son conseil de gestion, composé de représentants des acteurs locaux.

Les mots en couleur dans le texte sont définis dans le glossaire, page 64.

Sommaire

QUELS SONT LES ENJEUX NATURELS ?	OURQUOI UN PARC NATUREL MARIN ?	5
QUELLES ORIENTATIONS DE GESTION_POUR LE FUTUR PARC ?	UELS SONT LES ENJEUX NATURELS ?	. 13
QUEL EST LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ ?	UELS SONT LES ENJEUX_SOCIO-ÉCONOMIQUES ?	. 23
LE CONSEIL DE GESTION : UNE GOUVERNANCE LOCALE	UELLES ORIENTATIONS DE GESTION_POUR LE FUTUR PARC ?	. 35
ANNEXES 63	UEL EST LE PÉRIMÈTRE PROPOSÉ ?	. 53
	E CONSEIL DE GESTION : UNE GOUVERNANCE LOCALE	. 57
CRÉDITS	NNEXES	63
	RÉDITS	. 69







QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL MARIN?



Créé par la loi du 14 avril 2006 (article 334 du code de l'environnement), le parc naturel marin est un outil original qui offre des perspectives nouvelles en matière de gestion des espaces maritimes. C'est une aire marine protégée.

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

Les aires marines protégées permettent de gérer des espaces délimités en mer prenant en compte le patrimoine naturel, l'importance des fonctions écologiques et la nature des usages. Il s'agit de concilier la protection du milieu marin avec le développement raisonné des activités.

Il existe plusieurs catégories d'aires marines protégées : les parcs naturels marins, les parcs nationaux, les réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000 et les arrêtés de protection de biotope, le domaine public maritime affecté au Conservatoire du littoral.

Depuis juin 2011, de nouvelles catégories sont reconnues : les réserves nationales de chasse et de faune sauvage, les sites classés au patrimoine mondial et réserves de biosphère de l'Unesco, les sites Ramsar et les sites désignés au titre des conventions de mers régionales.

Parcs ostréicoles sur le banc de La Matelle

UN OUTIL INTÉGRÉ AUX ESPACES MARINS

Il a été conçu spécifiquement pour les espaces marins sur lesquels coexistent des patrimoines naturels et culturels remarquables, des écosystèmes de qualité et des activités maritimes multiples. Il concourt à une gestion cohérente de ces espaces. Le parc naturel marin intègre l'ensemble des politiques publiques, ainsi que les outils de protection déjà existants. Il permet d'avoir une vision et une gestion globale du milieu marin.

Il existe aujourd'hui trois parcs naturels marins en France: celui d'Iroise, au large du Finistère, qui couvre une superficie de 3 500 km², celui de Mayotte qui couvre près de 70 000 km² et celui du Golfe du Lion qui couvre près de 4 000 km².

Cinq autres parcs sont à l'étude, le bassin d'Arcachon et son ouvert, les trois estuaires picards, le golfe normand-breton, l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais et celui des Glorieuses.

UN OUTIL À LA FOIS DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un parc naturel marin a pour ambition de répondre à trois objectifs fondamentaux :

- la connaissance du milieu marin,
- la protection du milieu marin,
- le développement durable des activités maritimes.

Ces objectifs se complètent : les activités maritimes, dans la plupart des cas, dépendent du bon état écologique du milieu marin. Les usagers, professionnels ou de loisirs, sont aussi des observateurs privilégiés de l'environnement marin et littoral. Un parc naturel marin a également un rôle de sensibilisation et d'éducation pour tous.

UNE GOUVERNANCE LOCALE, PAR CEUX QUI VIVENT PRÈS DE LA MER

L'État exerce seul son autorité en mer. Un parc naturel marin offre la possibilité à tous les acteurs de contribuer aux décisions concernant l'espace marin au sein d'un conseil de gestion.

Ce conseil de gestion est composé de représentants des collectivités territoriales concernées, des gestionnaires d'espaces protégés, des professionnels de la mer (pêcheurs, conchyliculteurs, industries nautiques...), d'usagers de loisirs (plaisanciers, sportifs, pêcheurs, chasseurs...), d'associations œuvrant pour l'environnement et la culture maritime, de personnalités qualifiées intervenant comme experts et des services de l'État. Au sein de ce conseil de gestion, aucune catégorie représentée ne détient à elle seule la majorité. Une recherche de convergence est donc la règle.

CODE DE L'ENVIRONNEMENT ARTICLE L.334-3

Le décret créant un parc naturel marin est pris après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du présent code. Il fixe les limites du Parc, la composition de son conseil de gestion et ses orientations de gestion.

L'AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

L'Agence des aires marines protégées est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement. Ses missions principales sont l'appui aux politiques publiques pour la création et la gestion des aires marines protégées, l'animation du réseau de gestionnaires d'aires marines protégées, la gestion des moyens humains, techniques et financiers des parcs naturels marins et l'appui aux conventions de mers régionales.

Elle vise à la mise en place d'un réseau cohérent d'aires marines protégées dans les eaux sous juridiction française.

L'équipe de la mission et celle du futur Parc naturel marin font partie de l'Agence des aires marines protégées.



Biodiversité sousmarine du Bassin

POURQUOI UN PARC NATUREL MARIN SUR LE BASSIN D'ARCACHON ET SON OUVERT ?



Une lagune à marée est un bassin peu profond, creusé de chenaux qui canalisent les apports d'eau douce, en provenance de la terre, et les apports d'eau marine, en provenance du large. Ces milieux très productifs, riches d'une biodiversité spécifique, disparaissent partout dans le monde, du fait des aménagements humains et de leur exploitation intensive.

Unique sur les côtes françaises, le bassin d'Arcachon est l'une des lagunes à marée d'Europe.

Sa localisation, à mi-chemin entre le nord et le sud de l'Europe occidentale, font de ses habitats productifs une halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs, ainsi qu'une zone de frayère et de nourricerie pour les poissons et les invertébrés marins (seiches...).

Seul site marin abrité entre Oléron et Hendaye, territoire très attractif avec ses paysages singuliers, le bassin d'Arcachon accueille une population croissante. Ces dernières années, les usages récréatifs s'y sont fortement intensifiés, notamment en haute saison.

La valeur de ses écosystèmes, les pressions qui s'y exercent et le confinement du site font du bassin d'Arcachon et de son ouvert le siège de forts enjeux environnementaux.



Vasières à marée basse, chenal du Teychan

Chevalier gambette

UN FONCTIONNEMENT NATUREL SINGULIER

L'originalité d'une lagune à marée

Le bassin d'Arcachon est soumis à un flux d'eau douce et à un flux d'eau salée. Les flux d'eau de mer sont très largement prépondérant en volume et liés à la marée. Les apports d'eau douce, principalement dû à la Leyre, se jettent dans le Bassin et se mélangent aux eaux internes.

Ces mouvements font varier les conditions de vie, dans le temps et dans l'espace, en fonction de la fréquence de renouvellement des eaux dans le bassin, de la force des courants, de la profondeur, de la durée d'exondation (temps passé hors de l'eau)... Les mouvements du sable et des vases, entraînés par la houle et le vent, participent également à cette variabilité des habitats.

Le fond d'une lagune à marée est soumis à un phénomène de comblement naturel. Il en résulte la formation de marais maritimes, milieux très riches et productifs, qui participent à la richesse de tout l'écosystème.

Une position stratégique

La position géographique particulière du Bassin contribue également à sa biodiversité.

Il est en effet situé au centre du golfe de Gascogne. La position médiane de ce dernier dans l'hémisphère nord et ses caractéristiques océanographiques en font une zone de transition entre les espèces des eaux tempérées froides et celle des eaux tempérées chaudes, qui se déplacent du nord au sud, en fonction des variations climatiques. C'est donc un site stratégique pour observer les évolutions du milieu océanique, en lien avec le changement global. Au cours de la dernière décennie, l'augmentation des effectifs de balistes, poissons des eaux tempérées chaudes, a ainsi été constatée dans le Bassin, tandis que le fulmar boréal, oiseau des zones marines plus froides, s'y est raréfié.

Par ailleurs, le Bassin s'ouvre sur le plateau continental, prolongé, vers le large, par le talus continental puis par la plaine abyssale. Les courants océaniques du golfe de Gascogne favorisent le développement d'une chaîne alimentaire riche et variée au niveau du talus, notamment au niveau du canyon de Cap Ferret où se regroupent en quantité importante des poissons, oiseaux et mammifères marins. Certains pénètrent occasionnellement dans le Bassin. De nombreuses espèces de poissons pondent au niveau du talus. Leurs juvéniles migrent d'ouest en est, sur les vasières du plateau. Un grand nombre de ces jeunes poissons pénètre ensuite dans la lagune, et l'utilise comme nourricerie, même si la dynamique précise de ce phénomène reste à déterminer.





UN MILIEU FAÇONNÉ PAR L'HOMME

Au fil du temps, l'espace naturel du bassin d'Arcachon a été façonné et artificialisé par l'homme.

Au XVIII^e siècle, de vastes opérations de boisement des dunes furent entreprises pour fixer le sable et protéger les villages. L'assainissement des plaines marécageuses sablonneuses par un réseau de fossés a ensuite favorisé l'extension de ces boisements et la plantation des pins maritimes. Ce drainage a profité à l'urbanisation qui a accompagné le développement économique lié à l'exploitation du bois, au transport maritime, à la pêche puis à l'ostréiculture.

La troisième période de grands travaux a consisté, au milieu du XIX^e siècle, à construire des domaines endigués et donc à poldériser d'importantes surfaces sur le domaine public maritime. La voie ferrée, les infrastructures liées au développement du tourisme de masse, l'installation des parcs à huîtres et l'extension de l'agglomération bordelaise ont achevé de modeler les paysages actuels. Forêt, pêche et ostréiculture, construction navale et activités balnéaires restent les piliers actuels de l'économie.

Ces transformations ont permis l'essor économique et démographique du Bassin. Mais elles ont conduit à une modification de son fonctionnement écologique. Sans une action de préservation de sa spécificité lagunaire, le site court un risque inéluctable de banalisation.

Écluse et bassins piscicoles au Domaine de Certes

DES MESURES DE PROTECTION À INTÉGRER

En réponse au développement des activités, aux aménagements et à l'urbanisation, une prise de conscience a émergé dès les années 1970 pour protéger les écosystèmes remarquables du Bassin et du littoral océanique.

Elle a conduit à la naissance de la réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin, en 1970. Créée pour protéger une colonie de sternes caugek qui venait de s'y installer, elle est devenue en quelques années la plus grande colonie d'Europe, et s'est enrichie d'autres espèces (huîtrier pie, gravelot à collier interrompu...).

Le parc ornithologique du Teich, la partie deltaïque du parc naturel régional des Landes de Gascogne, la réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret ainsi que plus de dix sites océaniques et lagunaires acquis par le Conservatoire du littoral contribuent également à la protection des espèces et de leurs habitats.

Pourtant, les efforts accomplis pour la protection et la restauration de chacun de ces sites classés ne garantissent pas le bon fonctionnement de l'ensemble de la lagune, du fait de la fragmentation de ces espaces protégés et de la multiplicité des gestionnaires.

Une vision globale est nécessaire pour prendre en compte les multiples interactions entre les sites intra Bassin, la lagune et la zone océanique proche.



Outil intégrateur, à même de proposer une vision globale des mesures de protection nécessaires, le parc naturel marin vise à concilier protection du patrimoine naturel et développement durable des activités maritimes.

Dédié au milieu marin, il peut toutefois, à travers sa politique de gestion, prendre en compte les enjeux des milieux littoraux et du bassin versant, essentiels à la qualité de l'environnement côtier dans cette lagune, à l'interface entre terre et mer.

COMMENT CRÉER UN PARC NATUREL MARIN?



UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Placée sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de Région Aquitaine et préfet de la Gironde, par arrêté ministériel du 31 décembre 2009, une mission d'étude a été mise en place par l'Agence des aires marines protégées à Arcachon en février 2010. Son rôle est d'étudier les conditions de création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert, et d'animer la concertation avec les acteurs de la mer.

UN PROJET NÉ DE L'ÉCOUTE MUTUELLE

La concertation avec l'ensemble des acteurs s'est faite sous plusieurs formes : entretiens bilatéraux, réunions publiques d'information et d'échanges, ateliers thématiques, groupes de travail, comités de concertation et enfin, séminaire de restitution.

Elle a permis à la mission de dresser un état des lieux du patrimoine naturel, culturel et des activités liées à la mer, et d'identifier les enjeux spécifiques à l'espace marin en s'appuyant sur les connaissances scientifiques existantes, complétées par des dires d'acteurs, des enquêtes et des études complémentaires.



Atelier de travail sur la biodiversité, 14 septembre 2010 au Teich

Les entretiens bilatéraux, les ateliers thématiques et les groupes de travail ont aidé à proposer des orientations de gestion, qui sont les grandes finalités du futur parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert.

Cette concertation aura permis de rassembler plus de 235 personnes et 148 organismes, et de définir ainsi le périmètre du Parc, ses orientations et la composition du conseil de gestion. Ces trois éléments font l'objet d'une consultation de la population locale, par enquête publique.

La création d'un Parc naturel marin permettra aux acteurs locaux de disposer de moyens pour mettre en œuvre une véritable gestion intégrant la protection de l'environnement marin et les usages, de façon durable et solidaire.





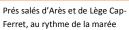
Le bassin d'Arcachon est une mosaïque d'écosystèmes en perpétuelle évolution, à l'interface entre terre et mer.

VASIÈRES À HERBIERS

Habitat naturel protégé au titre de la directive européenne « Habitats », les herbiers à zostères sont classés « habitats menacés et/ou en déclin » au titre de la convention OSPAR.

Par leur superficie, l'ensemble des herbiers à zostères naines (Zostera noltii) du bassin d'Arcachon était considéré comme le plus vaste d'Europe en 1990. Depuis il n'a cessé de régresser en surface et en densité, sans que l'on sache si cette régression est due aux activités humaines, à un phénomène naturel ou à l'action conjuguée des deux.

Les herbiers à zostères jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'écosystème lagunaire. Ils piègent les particules en suspension, ce qui atténue la turbidité de l'eau et permet à la lumière de pénétrer plus profondément. Ils servent également d'habitat aux juvéniles de nombreuses espèces (seiche, dorade, muge...), à une faune spécifique, comme les hippocampes, et de zone d'alimentation, à marée basse, pour les oiseaux limicoles. Enfin, ils jouent un rôle clé de production de matière végétale, à la base de la chaîne alimentaire.





Ponte de seiches sur des zostères

LE COMPLEXE DUNES OCÉANES ET PASSES

La houle atlantique, en se brisant sur les dunes océanes, leur arrache du sable et le transfère, vers le sud, le long de la presqu'île du Cap Ferret, formant, au niveau de l'ouvert du Bassin, des bancs de sable en perpétuel déplacement.

Le mécanisme des marées et le flux des cours d'eau créent des courants. Leurs forces creusent des chenaux profonds, les passes, entretenant l'ouverture du Bassin vers le large. Elles représentent une artère vitale pour la lagune. Elles assurent le renouvellement de l'eau, deux fois par jour au rythme des marées. Ces passes jouent aussi un rôle de corridor pour de nombreuses espèces marines.

L'ouvert du Bassin, sur le plateau continental, est une zone de regroupement pour les mammifères marins (phoque veau marin, marsouin commun, grand dauphin...) et de passage de tortues, notamment la tortue caouanne.



Vue aérienne depuis la dune du Pilat sur la passe sud, le banc d'Arguin et l'océan



MARAIS MARITIMES OU PRÉS SALÉS

La sédimentation active en fond de baie est une autre particularité de la dynamique des lagunes à marée. S'y accumulent en effet des limons en provenance du bassin versant, des sédiments issus du recyclage de la matière organique produite au sein du Bassin, et des sédiments plus fins, en provenance de l'océan.

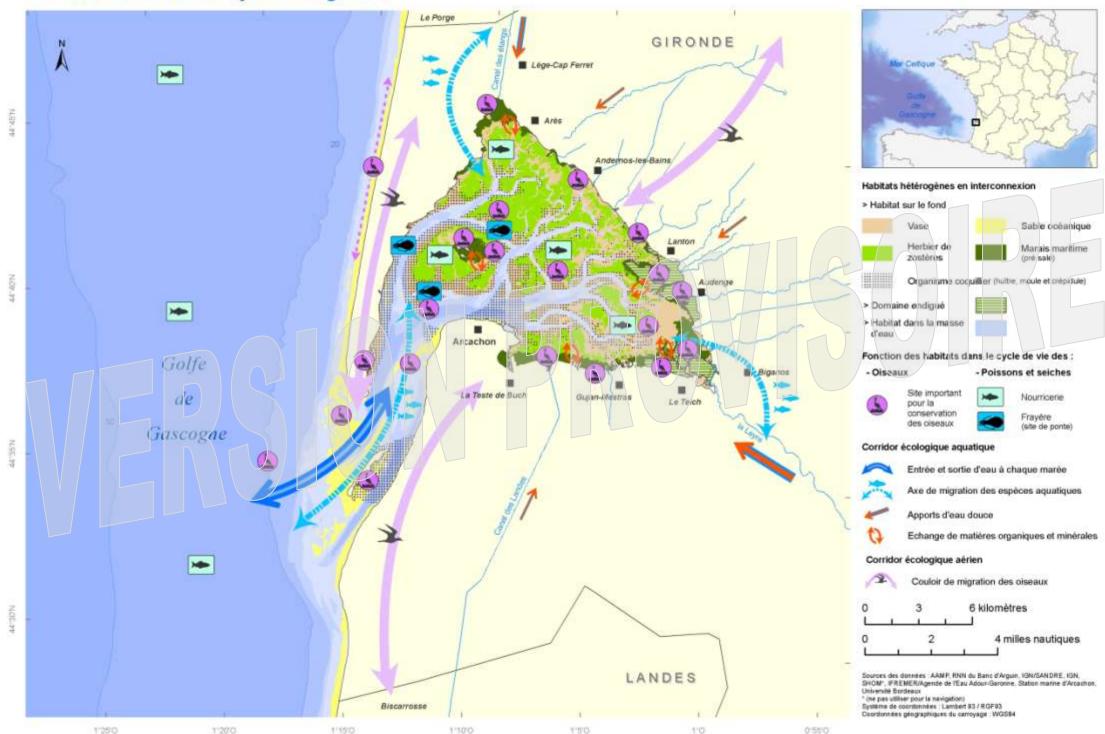
Ce substrat meuble est colonisé par une végétation spécifique qui s'organise selon un gradient de salinité et donne naissance à des paysages originaux. Toute la côte orientale, d'Arès à Lanton, et toute la côte sud du Bassin, de Biganos à La Teste de Buch, sont ainsi bordées de marais maritimes. Ils sont prolongés, côté terrestre, par des zones humides.

Cet ensemble d'écosystèmes marins et terrestres constitue une zone tampon contre la submersion marine. Les marais maritimes jouent également un rôle important d'épuration des eaux de ruissellement provenant du bassin versant et de recyclage de la matière organique nécessaire à la vie du Bassin.

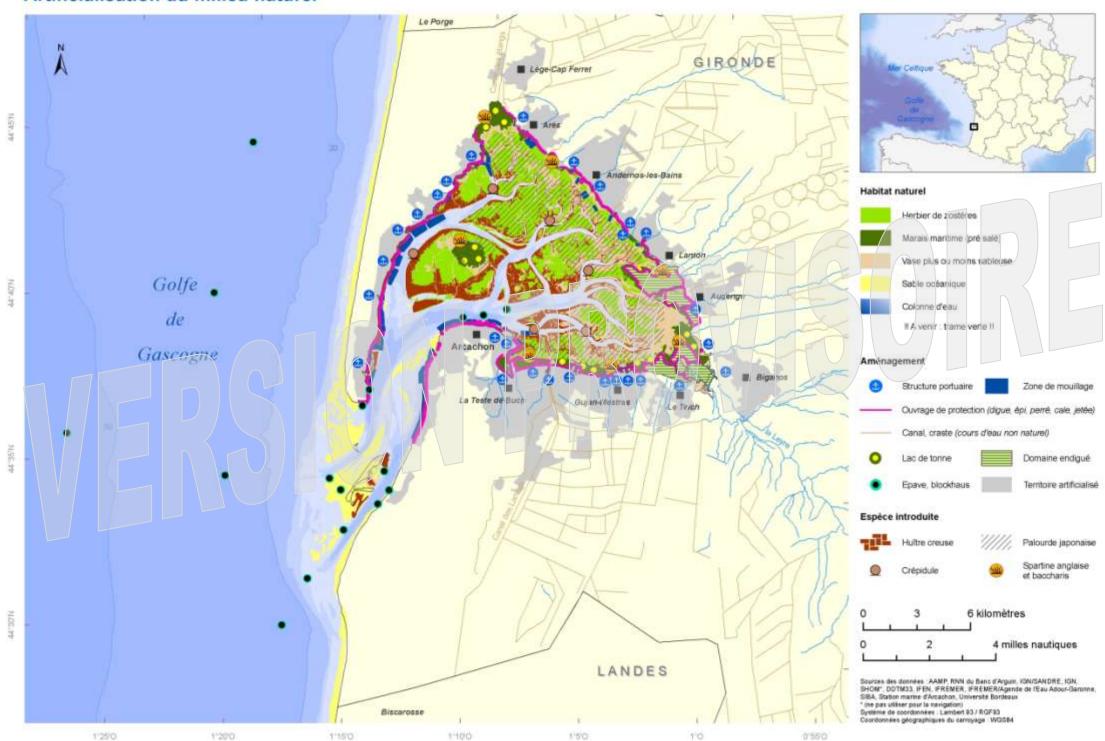
Ces marais sont aussi l'habitat de certaines espèces patrimoniales terrestres, telles le vison d'Europe, ou aquatiques, comme l'anguille ainsi que de nombreux juvéniles de poissons (sole, flet, dorade, civelle...). Ils hébergent en outre des passereaux, dont le gorgebleue à miroir blanc, servent de reposoir aux oiseaux d'eau...

Poldérisés, par endroits, endigués pour d'autres, cette ceinture jadis continue est désormais fragmentée. Les écosystèmes s'en trouvent fragilisés et leur rôle écologique est amoindri, ce qui affecte la qualité environnementale du Bassin.

Fonctionnalité de l'écosystème lagunaire



Artificialisation du milieu naturel







LE DELTA DE LA LEYRE

La Leyre, fleuve côtier, forme à son débouché dans le bassin d'Arcachon un delta surnommé « la petite Camargue ».

Dans cet espace à l'interface entre terre et mer s'étagent, d'amont en aval, une mosaïque de prairies et de boisements inondables, d'espaces endigués, de roselières, de prés salés fragmentés de lacs de tonne puis des bancs sableux et des vasières, sillonnées de nombreux chenaux, ou esteys.

Une faune et une flore originale s'y développent, dont la diversité répond à celle des conditions physico-chimiques des lieux (campagnol amphibie et vison d'Europe, avifaune très diversifiée, anguilles et lamproies...)

Le delta sert également de zone d'expansion des crues. Mais il voit aujourd'hui ses fonctions écologiques et hydrologiques menacées.

L'abandon des activités traditionnelles de pâturage ainsi que les travaux sur les berges ont conduit à la prolifération de plantes telles le faux cotonnier (*Baccharis halimifolia*) et à l'assèchement des marais maritimes. Cet atterrissement progressif diminue son rôle écologique de frayère, notamment pour l'anguille.

Depuis une quinzaine d'années, les prélèvements croissants d'eau pour l'agriculture ont par ailleurs fait chuter le débit du fleuve à l'embouchure. Or, ce flux d'eau douce qui se déverse dans la lagune vient renforcer les courants de jusant (marée descendante), et permet un « auto-dragage » des passes. Ce flux permet également d'entretenir des chenaux assurant l'arrivée des eaux océaniques jusqu'au delta. Sans ce phénomène, l'accumulation du sable arraché aux dunes océanes par la houle atlantique risque de faire perdre au Bassin son débouché vers l'océan. Le fond sud est de la lagune risque ainsi de perdre son caractère maritime.

L'ÎLE AUX OISEAUX : LE COEUR DU BASSIN

Cet îlot de près salés, émergeant à peine à marée haute, s'agrandit, à marée basse, d'immenses vasières recouvertes d'herbiers. Un labyrinthe d'esteys façonne un paysage tortueux, ponctué d'une trentaine de lacs de tonne.

Situé au centre du Bassin, l'île aux oiseaux influence sa courantologie en séparant le flux entrant, en divers chenaux. Ce rôle dans la circulation hydrologique générale détermine des conditions de vie qui en font un lieu très productif. Les vasières constituent une zone privilégiée d'alimentation de l'avifaune limicole et d'oies, à marée basse. La majorité des parcs ostréicoles y sont également installés. Le nord de l'îlot constitue par ailleurs une réserve de pêche pour la palourde.

La préservation de cette mosaïque de paysages et d'écosystèmes et de leur bonne santé écologique constitue l'un des enjeux majeurs du patrimoine naturel et paysager.

L'interdépendance des composantes marines, saumâtres et terrestres nécessite une vision globale et une gestion intégrée que le futur Parc naturel marin pourra apporter.



Cabanes ostréicoles sur l'île aux oiseaux

UN LITTORAL EN MOUVEMENT



UNE NÉCESSAIRE VIGILANCE

Forgée par les forces naturelles dans un substrat meuble et modelable, la lagune et la côte dunaire sont, par nature, des milieux changeant.

Plus de trois mille mètres d'épaisseur de sédiments se sont accumulés sur le plateau aquitain, et les mouvements du sable ont inquiété l'homme en bien des occasions.

Déjà, en 1468, la progression de la dune du Pilat obligeait le village de Cap de Buch à se déplacer à La Teste de Buch. Le village de Lège-Cap Ferret, lui, a dû être déplacé à deux reprises depuis le XV^e siècle, tandis qu'Ignac a fini par disparaître.

Les bunkers du mur de l'Atlantique, construits, sur la côte, à la fin de la deuxième guerre mondiale pour empêcher un débarquement allié, ont presque totalement été engloutis suite à l'érosion.

Les passes ne comptent plus les drames humains, suite aux naufrages liés au déplacement des bancs de sable.

Plusieurs outils de surveillance ont été mis en œuvre, dont le sémaphore du Cap Ferret en 1860, toujours en activité. La position des bancs de sable est actualisée annuellement grâce à l'imagerie satellite, pour sécuriser la navigation. L'érosion côtière est surveillée

le long de la presqu'île par les laboratoires scientifigues regroupés au sein de l'Observatoire de la côte aquitaine.

Pour limiter l'érosion du trait de côte et les mouvements de sable, des mesures de protection et de restauration des milieux naturels ont par ailleurs été engagés sur plusieurs sites, notamment au Cap Ferret, depuis 1989, par le Conservatoire du littoral.



Blockhaus en 2004



Même blockhaus en 2011

LES ESPACES NATURELS, GARANTS DE LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

Les marais maritimes qui bordent les côtes sud et sud-est du Bassin constituent une « zone tampon » face au risque de submersion marine. La diminution de la surface de ces espaces et leur fragmentation, dues à l'urbanisation, a fragilisé ce rempart.

L'entretien de la végétation, la maîtrise de l'urbanisme et l'adaptation des usages sont nécessaires pour la sécurité des populations sur le littoral intra bassin comme le long des cotes océanes.

Le Conservatoire du littoral est à l'initiative d'une réflexion sur le rôle des domaines endigués comme protection contre la submersion dans le cadre du projet de recherche Barcasub (projet sur la submersion marine et ses impacts dans le bassin d'Arcachon, et la gestion de ce risque par la dépoldérisation).

Le maintien en eau des chenaux d'accès aux ports et l'ensablement artificiel des plages constituent par ailleurs des enjeux économiques pour les communes riveraines.

Ces adaptations représentent un enjeu territorial auquel le Parc naturel marin s'attachera, en complément des actions existantes.



littoral







UN ESPACE À PARTAGER



Au cours de l'année, le Bassin et la côte océane connaissent deux périodes très différentes. En basse saison touristique, seule la population permanente est présente. En haute saison, la population touristique explose. Cette fréquentation cyclique du bassin crée des enjeux particuliers sur l'espace maritime.

La lagune est un espace semi fermé. En basse saison, cette contrainte entraîne peu de conflits d'espace entre activités. En haute saison, en revanche, le déploiement d'une densité toujours plus grande d'activités nautiques, aux pratiques parfois incompatibles, est source de tensions. La multiplicité des activités, surtout en haute saison, entraîne un effet cumulatif des pressions sur le milieu naturel.

Des activités professionnelles comme la pêche, l'ostréiculture ou l'industrie navale cimentent la vie arcachonnaise tout au long de l'année.

Un meilleur partage de l'espace, une adaptation des activités et des comportements sont souhaitables.



L'OSTRÉICULTURE

Avec plus de 1 000 emplois en 2010, principalement des PME (petites et moyennes entreprises) et un chiffre d'affaires de plus de 35 millions d'euros, l'ostréiculture est une composante majeure de l'économie locale. Plusieurs crises successives ont marqué l'histoire locale de cette activité. Depuis cinq ans, des difficultés socio-économiques se font de nouveau ressentir. La réussite de cette activité est directement dépendante de la qualité environnementale.

Le manque d'entretien des concessions délaissées et l'abondance du stock d'huîtres ont entraîné le développement de récifs sauvages. Les huîtres sauvages représentent dix fois le tonnage des huîtres en élevage. Si elles peuvent constituer une réserve de reproducteurs, elles freinent les courants, accroissent la sédimentation et utilisent un espace convoité.

L'exigence d'une bonne qualité environnementale, l'emploi, la surveillance et l'entretien du domaine public maritime par les professionnels sont autant d'enjeux à considérer.

LA PÊCHE PROFESSIONNELLE ARTISANALE

La filière pêche représente plus de 15 millions d'euros de chiffres d'affaires, auquel s'ajoute une filière de commercialisation, représentant 11,5 millions d'euros de chiffres d'affaires. Cette activité est organisée et encadrée tant au niveau national qu'européen. Les professionnels ont su s'adapter aux fortes variations de la ressource, liées aux variations climatiques qui se traduisent par des changements d'espèces. Ces dernières années, le maigre et le baliste, peu exploités jusqu'alors, montrent une abondance croissante.

Deux flottilles distinctes débarquent leurs productions dans les ports du Bassin. Quatre-vingt-sept petites unités de moins de dix mètres de long exploitent les ressources du Bassin. Trente-deux fileyeurs et chalutiers travaillent à l'océan. Les principales espèces exploitées sont la sole et la seiche.

Une pêche à pied professionnelle, principalement à la palourde et la coque, se pratique par ailleurs sur les vasières du Bassin, à l'aide de traîneaux.

Favoriser le maintien d'une ressource suffisante est essentiel pour répondre à l'enjeu socioéconomique de cette activité.



LE PÉTROLE

Le bassin girondin, enfoui durant des millénaires sous l'océan, possède des réserves d'hydrocarbure liquide exploitées depuis près de 50 ans. Six concessions sont actuellement en activité dans le Bassin. Deux autres ont été explorées, côté océan. Cette activité génère 250 emplois. Le transfert de la production des puits aux centres de stockage s'opère par un vaste réseau de pipelines souterrains traversant les communes du Bassin.

Des efforts ont été réalisés pour intégrer cette activité aux paysages. L'exigence environnementale doit continuer à être surveillée.

LA CHASSE MARITIME

La chasse maritime est une activité profondément ancrée dans les pratiques et le paysage sur l'ensemble des marais maritimes du Bassin. Le nombre de chasseurs (un millier) et de lacs de tonne (191) s'est stabilisé ces dernières années.

Spécialisée dans les oiseaux d'eau, la chasse débute en août, alors que les touristes occupent encore le littoral. Cette activité fait toutefois partie intégrante du patrimoine culturel local, et les chasseurs sont des partenaires pour la valorisation et la connaissance de l'avifaune des zones humides.



Tonne de chasse sur les prés salés d'Arès

LE NAUTISME

26 000 embarcations (professionnelles et de loisirs) sont immatriculées au quartier maritime d'Arcachon. 6 700 corps-morts en été, 13 000 places d'amarrage aux ports, plus de 250 manifestations sportives par an, une centaine de structures fédératives ou associatives proposant une pratique encadrée, sont autant de chiffres qui illustrent l'importance du nautisme sur le périmètre d'étude.

L'encadrement de ces pratiques, la filière de la construction et celle de la maintenance sont créatrices d'un millier d'emplois, essentiellement à travers de multiples PME.

La pratique nautique de loisirs a pour objectifs la balade de quelques heures, la pratique sportive ou encore la pêche de loisirs. Cette dernière compte de nombreux pratiquants (environ 60% des plaisanciers). Plus d'une vingtaine de pratiques sportives différentes s'exercent, du kitesurf au kayak, surf...

Face à une telle densité de pratiques, la nécessité s'impose, depuis quelques années, d'une meilleure organisation du partage de l'espace en haute saison, d'une adaptation des pratiques et des supports à la fragilité de l'environnement. Il importe également d'évaluer l'impact du nautisme sur l'écosystème lagunaire.



Éducation d'une classe d'enfants sur l'île aux oiseaux

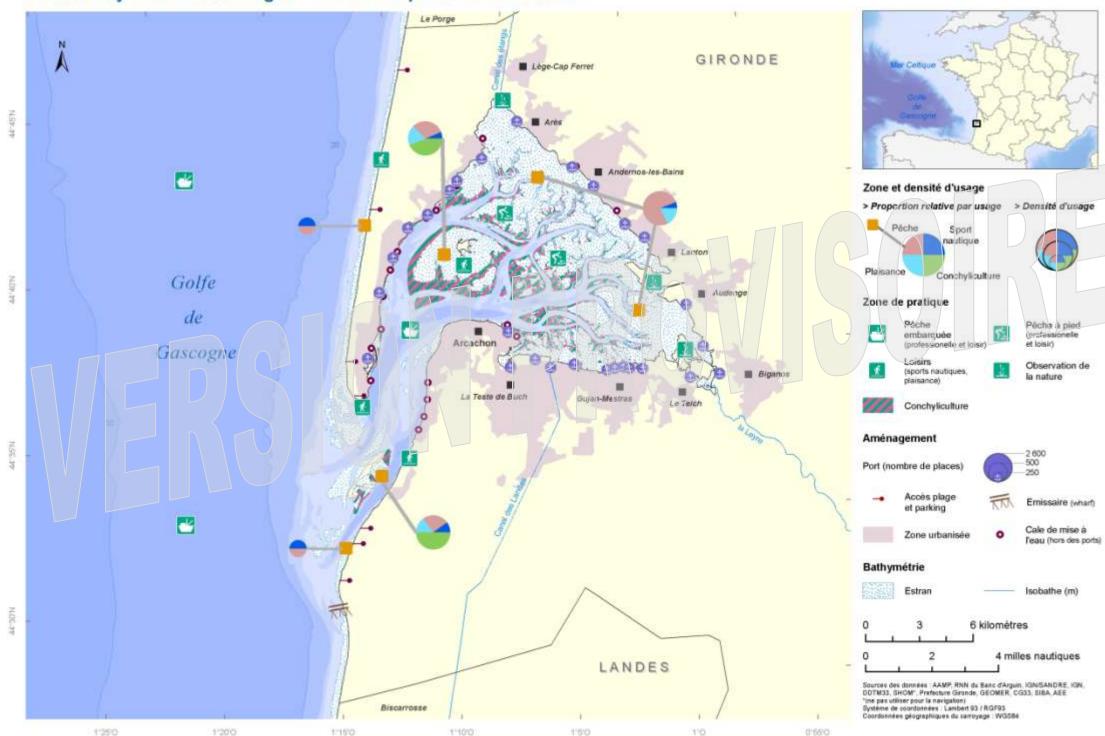
LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS PRÉSERVÉS

La diversité des espaces naturels acquis par le Conservatoire du littoral, le Conseil général de Gironde ou encore la commune du Teich pour le Parc ornithologique, offrent des ballades très prisées, aussi bien par la population locale que par les visiteurs de passage. Les offices de tourisme, organisés en réseau, sont le relais de nombreuses associations proposant des découvertes guidées de l'avifaune, de la flore et des paysages particuliers.

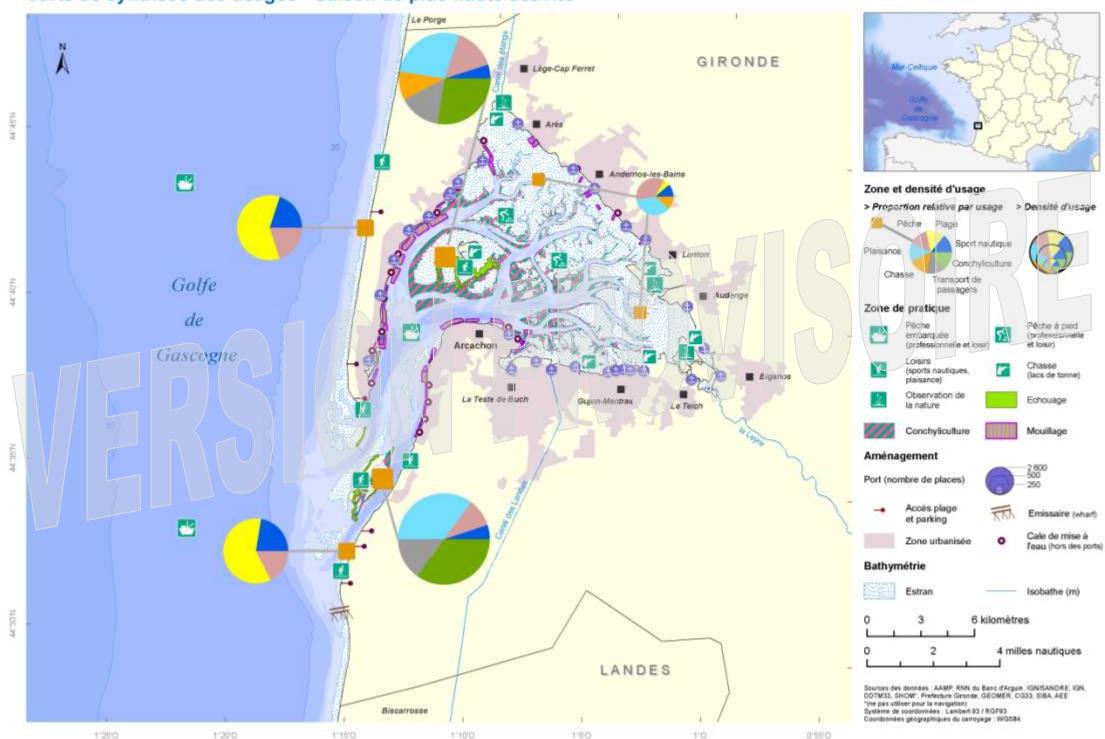
Cette valorisation des espaces naturels protégés porte toutefois essentiellement sur les marais maritimes. Elle serait à étendre à l'ensemble des habitats.



Carte de synthèse des usages - Saison de plus basse activité



Carte de synthèse des usages - Saison de plus haute activité





Les populations du Bassin et des côtes océanes, avec leurs représentants, doivent redéfinir l'avenir du territoire face à cette attractivité.

À terre, un Schéma de cohérence territoriale (Scot), document de planification, est en cours d'élaboration. Mais les grandes questions structurantes pour le devenir du territoire se posent également en mer. Le milieu marin recueille en effet une grande partie des pollutions terrestres par les écoulements d'eaux, rivières et ruissellements, et accueille les usagers basés sur le littoral.

- Quel équilibre entre la population permanente et secondaire? Les attentes de ces populations en termes d'aménagement et de préservation du patrimoine ne sont pas identiques.
- Comment gérer les flux d'estivants et l'arrivée d'une population permanente nouvelle en évitant la banalisation du littoral ?
- Comment concilier la croissance démographique, la conservation des paysages forestiers, qui font partie de l'identité locale du paysage vu de la mer, la conservation des marais maritimes indispensables à la productivité de la lagune et les risques liés à la submersion et à l'érosion ?



- Les emplois du secteur primaire, en mer comme à terre, peuvent-ils perdurer par rapport à l'afflux d'une nouvelle population ? Quelles sont les autres alternatives ?
- Quelles sont les potentialités de production énergétique sur le littoral et en mer, en complément de l'extraction du pétrole?

Le conseil de gestion du futur Parc naturel marin devra être partie prenante dans les réponses apportées à ces questions en faisant valoir la vision maritime du Bassin. Il pourra ainsi contribuer à valoriser les patrimoines, moyens d'appropriation et de sensibilisation, à adapter les comportements et supports nautiques à la préservation du milieu naturel. Il pourra également soutenir les emplois traditionnels liés à la mer et veiller à la durabilité des nouvelles activités.



CARTE D'IDENTITÉ DE L'ESPACE MARIN



LE PATRIMOINE NATUREL

Faune et flore

- Herbiers à zostère, le plus vaste d'Europe,
 4 569 ha de zostère naine, Zostera noltii.
- 2 espèces d'hippocampes, l'une des populations les plus importantes de France.
- 14 espèces de mammifères marins et 4 espèces de tortues marines à proximité de l'ouvert du Bassin.
- 31 espèces de mammifères terrestres, 2 espèces majeures : le vison d'Europe et le campagnol amphibie.
- 27 habitats rares ou menacés dont 4 avec statut prioritaire au titre de la directive Habitats.
- 2 espèces poissons amphihalins : anguilles et lamproies.

Avifaune

- Plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux marins, limicoles, oiseaux d'eau.
- 2 788 couples de sternes caugek, la plus grande population d'Europe, importance internationale pour la nidification.
- 62 831 bernaches cravant à ventre pâle hivernantes.

GÉOGRAPHIE

- Golfe de Gascogne.
- Lagune à marée : 174 km², 20 m de profondeur maximale dans les chenaux, 2/3 de la lagune se vide à marée basse.
- Plateau continental : vasière des Landes entre 20 et 100 m de profondeur et canyon du Cap Ferret à 30 milles de la côte.

Paysage

- Littoral dunaire, dont la plus haute dune d'Europe, la dune du Pilat, 115 m de haut.
- Une douzaine de domaines endigués.
- Prés salés.
- Vasières, herbiers changeant avec la marée.

Risques côtiers

- Érosion, 150 m de recul en 60 ans.
- 600 000 m³ de sable transporté par an par la dérive littorale.
- Submersion marine : environ 59 km de digues intra Bassin.

Gestion de l'eau

- La Leyre : 90% des apports en eaux douces.
- De nombreuses rivières et crastes (fossés aménagés).
- 4 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et une agence de l'eau (l'Agence de l'eau Adour-Garonne)

Protection du milieu

- 2 réserves naturelles nationales : Banc d'Arguin et les prés salés d'Arès et Lège-Cap Ferret.
- 10 sites du Conservatoire du littoral.
- Parc naturel régional des Landes de Gascogne.
- Parc ornithologique du Teich.
- 2 réserves de chasse maritime.
- Une réserve de pêche.
- 2 sites Natura 2000 (au titre de la directive Habitats et de la directive Oiseaux).

LA MER ET LES HOMMES

Ressources naturelles

- Pêche professionnelle :
 - 87 petits navires polyvalents intra Bassin avec circuit de ventes directes.
 - 32 grosses unités en pleine mer (1 831 t vendues sous criée).
 - 26,5 M€ de chiffres d'affaires (direct et indirect).
 - Près de 300 marins à temps plein et 3 à 4 fois plus d'emplois directs à terre.
 - Des espèces nobles et fraîches : sole, seiche et bar.



Pêcheur de palourdes

• Ostréiculture :

- o 315 entreprises ostréicoles.
- o 16 000 tonnes d'huîtres en élevage.
- 35 M€ de chiffres d'affaires.
- Centre de production de naissain naturel.
- Exploitation pétrolière :
 - o 15 puits actifs autour du Bassin.
 - Production de 6 300 tonnes en mai 2011 soit 8% de la production française totale.

Économie liée à la mer

- Plaisance:
 - o 21 structures portuaires.
 - o Plus de 1 000 emplois directs.
 - Arcachon : second port de la façade atlantique.
 - 75% d'embarcations de plaisance motorisées (soit 9 000).
- Chasse maritime :
 - Plus de 1 100 chasseurs sur le domaine public maritime.
 - o 191 lacs de tonne.
- Économie balnéaire :
 - 12,7% de l'emploi total du Bassin, plus de 20% en été.
 - o Plus de 310 M€ injectés dans l'économie.
 - Capacité d'accueil touristique supérieure à 150 000 lits.
 - o 76 km de plage.
- Autres loisirs nautiques :
 - o Une centaine de clubs et associations.
 - o Grande diversité d'activités.
 - Très forte saisonnalité.

INVENTIVITÉ ET PERFORMANCES

- 1837 : construction du premier chalutier à vapeur.
- Vers 1840 : 1^{res} régates.
- 1865 : 1^{er} captage de naissains d'huîtres sur tuiles chaulées.
- 1865 : création de la station marine.
- 1867: ouverture du 4^e aquarium public au monde à Arcachon.
- Depuis 1996 : plusieurs champions de course au large à la voile.

UN ESPACE LIMITÉ POUR UNE POPULATION GRANDISSANTE

Démographie

- 10 communes.
- 105 627 habitants (recensement 2008).
- Population multipliée par 3,5 en haute saison touristique.
- Environ 50 000 habitants en plus d'ici 2030 (IE-DUB 2008).

Flux estivaux

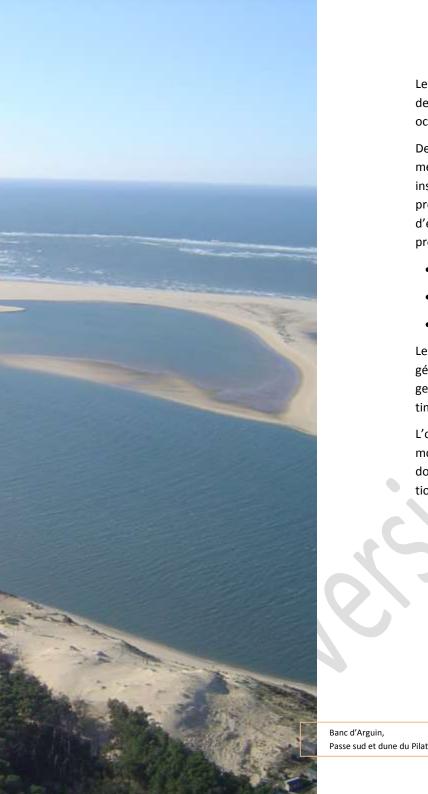
- 1,2 M de visiteurs à la dune du Pilat.
- Environ 12 000 embarcations à flot en été.
- Jusqu'à 1 200 bateaux par jour, échoués ou mouillés au banc d'Arguin.
- 13,4% des interventions d'assistance et de sauvetage de la façade atlantique.











Le projet de Parc naturel marin fait écho aux attentes des habitants du bassin d'Arcachon et de la côte océane.

Depuis son lancement, en mars 2010, la mission a mené un travail de concertation avec les élus, les institutionnels, les représentants socioprofessionnels, les associations, les gestionnaires d'espaces naturels et les citoyens pour aboutir à un projet de Parc selon ses trois objectifs :

- Protection du milieu marin
- Développement durable des activités maritimes
- Connaissance

Les orientations proposées reflètent la volonté partagée par les acteurs de forger un véritable outil de gestion pérenne dans le respect d'une identité maritime.

L'ordre de présentation de ces orientations ne témoigne pas d'une quelconque hiérarchie et toutes doivent être considérées d'un poids égal dans le fonctionnement du Parc.

PROTÉGER ET RESTAURER LE PATRIMOINE NATUREL : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Protéger et restaurer le patrimoine naturel et les paysages vise la conservation de la singularité lagunaire du territoire. Cette démarche constitue un atout pour sa valorisation. Elle se décline en trois orientations :

- * Garantir la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'attractivité du site pour l'accueil de l'avifaune.
- * Préserver et restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes en favorisant une qualité environnementale satisfaisante et une gestion intégrée des richesses et des usages.
- * Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement.



Juvéniles de cigales de mer

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE : METTRE L'HOMME AU CŒUR DU PROJET DE PNM

Promouvoir un développement économique qui n'entame pas le capital paysager, naturel et social du territoire est un enjeu majeur. Les activités de pêche, de conchyliculture, de nautisme et les usages doux des zones humides seront accompagnés vers une pratique garante d'une gestion équilibrée. Cela passe également par la promotion d'une démarche de tourisme durable et spécifique, par le partage des valeurs du futur Parc avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques. Parallèlement. des missions d'éducation et d'information de la population, d'expérimentation et de promotion de démarches innovantes et exemplaires garantiront cette démarche éco-responsable. Elle se décline en trois orientations:

- * Promouvoir et accompagner les filières professionnelles d'exploitation des ressources marines dans une démarche respectueuse des équilibres naturels, préserver les emplois et valoriser les savoir-faire.
- * Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des supports de navigation, des comportements et des aménagements.

CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE : MOYENS DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT

Mieux connaître peut permettre de mieux gérer. Les différentes composantes écologiques et économiques d'un territoire sont interdépendantes. Bien comprendre ces mécanismes contribue à un aménagement cohérent et intégré à l'échelle du territoire maritime, assure une gestion économe de l'espace, préservant un accès pour tous. Cette démarche se décline en deux orientations :

- * Améliorer la connaissance du fonctionnement dynamique du Bassin et de son lien avec l'océan notamment sur les transports hydrosédimentaires et sur les interactions entre les écosystèmes
- * Responsabiliser et sensibiliser les populations aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins et aux bénéfices du Bassin et de son ouvert pour leur qualité de vie.



Sur la route de Taussat, commune de Lanton

BIODIVERSITÉ LAGUNAIRE ET AVIFAUNE





Hippocampe

ORIENTATION

Garantir la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'importance internationale du site pour l'accueil de l'avifaune.

CONTEXTES ET ENJEUX

Habitat lagunaire

Depuis plus d'un siècle, l'homme aménage le Bassin et les côtes pour le besoin de ses activités sans conscience de la singularité d'un écosystème lagunaire. Ce milieu sableux constitue un habitat productif et attractif pour les juvéniles de nombreuses espèces marines et l'avifaune. Ces habitats lagunaires ont fortement régressé à l'échelle mondiale en lien avec l'urbanisation et la surexploitation.

Modification et risque de banalisation

Les divers aménagements modifient l'habitat au profit d'espèces de substrat dur. Le couteau par exemple inféodé au fond sableux a fortement diminué alors que certaines ascidies et hermelles, espèces de substrats durs se développent. Elles entrent en compétition et peuvent déséquilibrer les relations proies-prédateurs. Les herbiers à zostères régressent. Le naissain d'huîtres est fortement touché par la mortalité. Bien que ces phénomènes se soient déjà produits par le passé, les conséquences sur l'ensemble du Bassin inquiètent. Le succès reproducteur d'oiseaux nicheurs est en baisse et l'hypothèse d'un manque de nourriture est émise.

Importance internationale du Bassin pour certains habitats et l'avifaune

L'habitat « lagune en mer » ainsi que plusieurs espèces ont été identifiés d'intérêt communautaire, en référence aux directives Habitats et Oiseaux, dans le réseau Natura 2000 et la convention OSPAR. Un des enjeux est de préserver la spécificité lagunaire et l'attrait du site pour l'avifaune.





Laisses de mer sur l'île aux oiseaux

Sterne caugek et son poussin

- Promouvoir les mesures de conservation ou de restauration et suivre leur efficacité sur les paysages, les habitats et espèces ayant un statut international ou national (Natura 2000, OSPAR) comme sur ceux de la biodiversité ordinaire indispensable à l'équilibre des écosystèmes. Encourager la protection des juvéniles et des reproducteurs, et les suivis sur les populations amphibalines (notamment anguilles).
- Coordonner et centraliser les suivis de l'avifaune pour permettre de réaliser des évaluations à l'échelle du site pour la conservation et l'accueil des espèces (Natura 2000, directive Oiseaux), et l'interprétation au regard d'échelles régionales et internationales. Maintenir l'attractivité du secteur pour l'avifaune.
- Mettre en commun, développer et croiser les observatoires et les indicateurs de suivi du milieu naturel.
- Sensibiliser les usagers du futur Parc naturel marin à leur responsabilité sur la biodiversité lagunaire et l'avifaune pour une meilleure acceptation.
- Sensibiliser au maintien des laisses de mer sur une période maximale en compatibilité avec l'accueil touristique, sur les plages océanes et intra Bassin.
- Participer aux réseaux internationaux d'habitats similaires (herbiers de zostères, habitats lagunaires).

BON FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE







Préserver et restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes en favorisant une qualité environnementale satisfaisante et une gestion intégrée des richesses et des usages.

CONTEXTES ET ENJEUX

L'ensemble des êtres vivants est interconnecté de manière naturelle par des échanges d'énergie et de matière mais les relations qui les lient sont fragiles. Une modification du milieu entraîne parfois des réactions en chaîne, avec des conséquences potentielles sur l'alimentation, la reproduction ou la migration d'espèces.

Rôles écologiques indispensables

Préserver et restaurer un bon fonctionnement écologique, c'est-à-dire les rôles de production primaire, de nourricerie, de frayère, d'autoépuration de l'eau..., permet le maintien des équilibres du milieu naturel. Les marais maritimes, entre terre et mer, sont des milieux riches assurant nombre de ces fonctions.

Continuité terre/mer

Le bon fonctionnement écologique est également assuré par la continuité de gestion des espaces protégés entre terre et mer et une prise en compte du bassin versant. Une coordination et une vision globale sont nécessaires.

Qualité des eaux

L'accroissement de la pression anthropique impacte le milieu marin qui devient le réceptacle de tous les contaminants générés par les activités humaines. Le milieu marin et les activités qui y sont liées dépendant directement de la qualité des eaux.

Gestion intégrée

La bonne gestion du milieu marin repose sur une vision globale des interconnexions naturelles et une gestion intégrée des différents usages.

Delta de la Leyre et île de Malprat



Juyéniles de sole et palourde. marais salants d'Arès

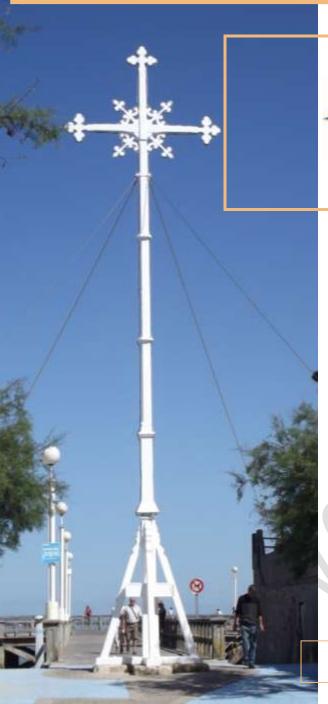
PISTES D'ACTION

- Rassembler et compléter les connaissances sur le fonctionnement et le rôle des divers compartiments biologiques du milieu maritime ; assurer leur vulgarisation et leur diffusion.
- Comprendre le rôle de corridor des passes pour les échanges de faune et de flore entre l'océan et le Bassin.
- Organiser une concertation sur la vocation des marais maritimes et domaines endigués : rôle de nourricerie et d'apport en matières nutritives au bénéfice du Bassin, usages et vocations des réservoirs, rôle contre la submersion marine).
- Contribuer à améliorer la gestion des flux hydrauliques, de la mer vers la terre et des apports terrestres vers la mer.
- Coordonner les actions en faveur de la qualité de l'eau en partenariat avec les différents acteurs et gestionnaires. Contribuer aux actions entreprises pour son amélioration.
- Evaluer la pertinence des traitements de démoustication et étudier les alternatives éventuelles ; coordonner et globaliser les luttes contre les espèces invasives.
- Favoriser le dialogue et le suivi par l'ensemble des exploitants de la ressource, professionnels et récréatifs, pour une gestion globale de celle-ci. Organiser le rôle de sentinelle et de veille écologique des professionnels de la mer.



Œufs de seiche

PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS – IDENTITÉ MARITIME



ORIENTATION



Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement.

CONTEXTES ET ENJEUX

Le bassin d'Arcachon et les côtes dunaires sont des destinations très prisées. Les retombées du tourisme pèsent dans l'économie locale. Nés d'une rencontre entre la terre et la mer, les milieux naturels et les paysages uniques ont fait la renommée du site. L'afflux de population nouvelle et la sur-fréquentation estivale font craindre la banalisation des produits touristiques et la perte d'une identité culturelle maritime.

Maîtriser l'évolution des paysages et préserver leur diversité seront une préoccupation du futur Parc naturel marin. En ce sens, une réflexion doit être menée sur l'intégration harmonieuse des activités maritimes dans les paysages, pour sauvegarder des panoramas et des zones humides. Ces éléments constituent le magnétisme du site.

Croix des marins, Arcachon



Paysage dunaire, côté océan de la presqu'île du Cap-Ferret

Voile traditionnelle

- Favoriser la mutualisation et la coordination des actions de valorisation des patrimoines culturels et naturels.
- Contribuer à l'appropriation d'une identité maritime singulière par la population.
- Favoriser la mise en œuvre d'un tourisme adapté à l'esprit du lieu et à sa sensibilité.
- Contribuer à la formation et au développement d'emplois liés à l'éco-tourisme et soutenir la démocratisation de l'accès aux produits éco-touristiques.
- Constituer un centre d'échanges, de partage d'informations des projets existants auprès des acteurs et des usagers du territoire.
- Développer la découverte et la lecture des paysages singuliers, y compris sous-marins (opportunité de sentiers sous-marins).
- Faire valoir l'identité maritime dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme et de planification.

FILIÈRES PROFESSIONNELLES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES



ORIENTATION



Promouvoir et accompagner les filières professionnelles d'exploitation des ressources marines dans une démarche respectueuse des équilibres naturels, préserver les emplois et valoriser les savoir-faire.

CONTEXTES ET ENJEUX

La pêche embarquée, la conchyliculture et la pêche à pied sont des activités phares du territoire qui ont marqué son histoire. Ce sont également des activités vitales pour l'économie locale. Si le secteur de la pêche s'est stabilisé ces dernières années grâce aux unités océaniques, la conchyliculture traverse une crise socio-économique conséquente de mortalités importantes sur les animaux adultes et d'un manque de captage de naissains, activité majeure des ostréiculteurs. Ces activités participent à l'attractivité du site et maintiennent une population d'habitants permanents face à un afflux de population nouvelle.

Poches d'huîtres sur une barge ostréicole







Pêche à la palourde

Dragage de moules

- Accompagner l'évolution des métiers et des activités primaires.
- Accompagner le travail des professionnels vers une amélioration des pratiques et la mise en place de cahiers des charges d'exploitation respectueuse de l'environnement.
- Assurer une veille de l'exploitation de nouvelles ressources et évaluer leurs impacts potentiels.
- Valoriser l'image de la profession (ex : participer à la réflexion sur le balisage des parcs non travaillés, à la gestion des friches et des rochers d'huîtres).
- Participer au maintien des usages des cabanes du domaine public maritime pour la pêche et la conchyliculture en particulier dans les ports professionnels. Contribuer au maintien du patrimoine foncier pour les professionnels.

PRATIQUES NAUTIQUES RESPECTUEUSES DU MILIEU NATUREL





Sillage d'un

ORIENTATION

Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des supports de navigation, des comportements et des aménagements.

CONTEXTES ET ENJEUX

Intensité des usages nautiques

Le bassin d'Arcachon offre un plan d'évolution des activités nautiques recherché : nombreux points d'accès, configuration fermée, variété de conditions de pratiques et destinations idylliques pour quelques heures de ballade. La construction navale est devenue un pôle d'excellence local d'autant que les conditions particulières de navigation, qu'elles soient professionnelles ou de loisirs, ont donné naissance à des carènes et des tailles de navires spécifiques.

L'expansion des loisirs et la diversité des conditions de pratiques expliquent la multiplicité des supports et la saturation de certains secteurs en période estivale.

Adaptation à l'espace

Or cet espace n'est ni extensible, ni vide de vie marine. La taille des navires, leur jauge, la puissance motrice n'ont fait qu'augmenter en réponse à une offre du marché et non pas à une adéquation à l'environnement local. La démocratisation des pratiques de loisirs, les progrès technologiques des supports, le sentiment de sécurité que donne une lagune fermée ont modifié les comportements.

L'attrait pour des activités plus extrêmes a également entraîné un développement des loisirs sur les plages océanes, posant la question de l'impact sur les milieux dunaires.





Limiter les impacts : arrachage des zostères par les ancres

- Encourager les pratiques douces et valoriser le savoir-faire local.
- Soutenir une innovation technologique plus respectueuse de l'environnement et encourager les filières professionnelles associées.
- Optimiser le stationnement des embarcations de plaisance, dans les ports et sur le Bassin, l'adapter aux pratiques et minimiser les impacts des mouillages.
- Organiser le développement des activités de plage sur la côte océane.
- Entretenir la cohabitation et la mixité des activités ; organiser par concertation, la capacité d'accueil des sites et la gestion des flux en périodes de fortes fréquentations.
- Améliorer la connaissance des pratiques et de leurs incidences potentielles sur l'environnement et mutualiser les informations.
- Mieux informer et former les pratiquants (notamment les non-adhérents d'associations) des caractéristiques nautiques locales.
- Proposer des réadaptions de la réglementation pour une meilleure cohérence avec la fragilité environnementale.

FONCTIONNEMENT DE LA LAGUNE ET SON LIEN AVEC L'OCÉAN



ORIENTATION



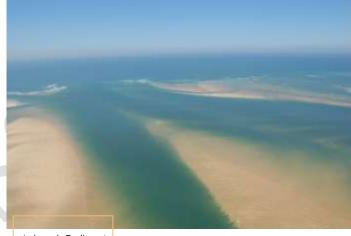
Améliorer la connaissance du fonctionnement dynamique du Bassin et de son lien avec l'océan notamment sur les transports hydro-sédimentaires et sur les échanges entre les écosystèmes.

CONTEXTES ET ENJEUX

La transformation des paysages et la mobilité hydro-sédimentaire sont les caractéristiques même du site, tant du côté océanique qu'intra Bassin. La lagune est une zone de transition entre océan et terre. Cette dynamique est gouvernée par des phénomènes naturels mais les aménagements et travaux de lutte contre ces modifications ont également contribué à cette dynamique. Des interventions sur un secteur géographique peuvent avoir des répercussions sur d'autres secteurs si elles ne s'appuient pas sur une connaissance et une compréhension complète du fonctionnement de la lagune. Aujourd'hui, les ports et leurs chenaux d'accès s'envasent, la moitié orientale du Bassin s'exhausse, des bâtis et infrastructures sont menacés par l'érosion côtière au Cap Ferret et sur la pointe sud ouest du Bassin.

Banc du Bernet en perpétuel mouvement, Le Moulleau





Le banc du Toulinguet

- Contribuer à la mise au point d'un modèle du transport hydro-sédimentaire comme outil d'aide à la décision pour l'entretien, le développement d'aménagements ou de renaturation du domaine public maritime.
- Prendre part à la concertation sur les risques de submersion marine et d'érosion.
- Evaluer la part des facteurs anthropiques et des facteurs naturels dans les évolutions des écosystèmes.
- Mettre en commun, développer et croiser les observatoires et les indicateurs de suivi du milieu naturel.
- Assurer une veille sur le développement de nouvelles activités océanes.
- Soutenir l'acquisition de connaissances sur l'ouvert du Bassin et au niveau des Passes.

RESPONSABILISER ET SENSIBILISER





ORIENTATION

Responsabiliser et sensibiliser les populations aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins et aux bénéfices du Bassin et de son ouvert pour leur qualité de vie.

CONTEXTES ET ENJEUX

La population sur le territoire est passée de 60 218 en 1975 à 105 627 en 2008. L'afflux d'estivants sur le plan d'eau peut atteindre plusieurs milliers de personnes par jour avec des pratiques parfois antagonistes.

Face à cette évolution rapide, source de déséquilibres et de tensions, il est important de sensibiliser tout un chacun sur les enjeux patrimoniaux du territoire maritime et de faire évoluer les comportements de tous vers des pratiques plus responsables et respectueuses de l'environnement mais également des usages dans la diversité de leurs attentes.

Participation du grand public à l'observation de l'avifaune dans les domaines endigués



Panneau de sensibilisation à la préservation de la flore dunaire



Exemple de comportement à modifier : grand dauphin au banc d'Arguin approché par baigneurs et scooter des mers

- Sensibiliser la population à la notion d'équilibre environnemental, en lien avec la qualité de vie.
- Créer des outils, construire des cahiers des charges et un langage commun avec les acteurs locaux œuvrant ou pouvant être un relai de la sensibilisation de la population.
- Elaborer un plan de communication commun à tous les acteurs pour la sensibilisation à l'environnement marin.
- Responsabiliser les usagers, récréatifs ou professionnels aux impacts des actions sur le milieu.
- Mobiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour développer la participation des citoyens à l'observation du milieu, moyen de partage et d'appropriation.
- Proposer des évènements ponctuels de grande ampleur pour sensibiliser à l'évolution possible des pratiques et des comportements vers l'éco-responsabilité.







Périmètre du projet de parc naturel marin soumis à enquête publique



Le périmètre du Parc naturel marin doit être cohérent avec ses orientations de gestion, qui en constituent une véritable « feuille de route ». Il doit permettre de répondre au mieux aux enjeux naturels et humains, en prenant en compte l'ensemble des composantes physiques, biologiques, sociales et économiques.

A l'issue de la concertation, lors de l'étude pour la création du Parc naturel marin, le périmètre soumis à l'enquête publique est caractérisé par les limites suivantes :

- ➤ Côté littoral océanique, elles correspondent aux frontières administratives entre les communes de Lège-Cap Ferret et Le Porge, au nord, et entre les départements de la Gironde et des Landes, au sud.
- Au large, vers l'ouest, l'importance d'assurer une connaissance fine des entrants dans le Bassin, aussi bien chimiques que biologiques (alevins, efflorescences planctoniques...), justifie l'intégration dans le périmètre du futur Parc d'un « espace corridor » au large. Celui-ci se situerait à trois miles à l'ouest des passes, en cohérence avec la limite, observée dans les engins de pêche, de présence des déchets végétaux issus du Bassin. Les eaux sortant du Bassin lors du jusant s'étendent selon l'importance de la marée jusqu'à 4 à 5 miles au large des passes.

À l'intérieur du Bassin, la prise en compte des continuités écologiques est nécessaire à une bonne gestion des habitats marins. Par exemple, la conservation et la restauration du rôle d'habitat pour les poissons, dont les anguilles, la lutte et la prévention des invasions biologiques, le drainage hydraulique ou encore l'impact des opérations de démoustication intéressent ces secteurs périphériques et ont un impact sur la bonne santé de la lagune. Les limites proposées du Parc naturel marin sont celles du domaine public maritime. Ce périmètre inclut à plus de 50% les sites Natura 2000 mer du bassin d'Arcachon. Le Parc sera gestionnaire de ces sites. Ainsi les enjeux marins des domaines endigués et des zones humides hors DPM et ceux du delta de la Leyre seront pris en compte dans le plan de gestion du Parc. L'importance du bassin d'Arcachon et de son ouvert pour l'accueil de l'avifaune nécessite également une vision globale.





Prés salés : vasières à mare haute à l'île de Malprat

Le partenariat avec les gestionnaires d'espaces classés inclus ou contigus à ce périmètre assurera la continuité de gestion à l'interface de la mer et de la terre.

Le projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert couvre 420 km² d'espace marin et 178 km de côtes.





FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE GESTION



L'ACTION DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du parc naturel marin. Il fait valoir ses intérêts, conformément à ses orientations et à son plan de gestion.

Son rôle, défini par les articles L.334-4 et R.334-33 du code de l'environnement, implique notamment qu'il :

- · définisse son règlement intérieur,
- élabore le plan de gestion,
- définisse les programmes d'action annuels,
- décide des aides techniques et financières que le parc naturel marin peut apporter,
- se prononce sur les activités soumises à autorisation (et éventuellement, à avis conforme), au titre de l'article R.331-50 du code de l'environnement,
- donne un avis sur le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM),
- établisse le rapport annuel du parc naturel marin.

Le pouvoir du conseil de gestion du parc naturel marin de rendre des avis simples ou conformes est une incitation à proposer dans son périmètre des projets exemplaires.

L'avis simple se fait sur saisine des usagers, d'une administration ou de sa propre initiative. Il n'est pas obligatoirement suivi par les autorités compétentes mais il représente l'avis du parc.

L'avis conforme se fait sur saisine des services instructeurs de l'État ou autosaisie « lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin du parc » (L.334-5 du code de l'environnement). Si l'avis du conseil de gestion est négatif, il doit être obligatoirement suivi par les autorités publiques en charge du dossier : c'est donc un vrai pouvoir de décision.

Le conseil de gestion peut se faire communiquer tout projet susceptible d'avoir des effets sur le milieu marin du parc naturel marin.

Il dispose également du droit de mettre en place un bureau, collège restreint de l'ensemble de ses représentants. Le bureau prépare les réunions du conseil de gestion qui peut lui déléguer certaines de ses attributions (mentionnées à l'article R.334-34 du code de l'environnement) telle que l'émission d'un avis sur les demandes d'autorisation d'activités (sauf avis conforme) ou sur un SMVM.

Le conseil de gestion tient une partie de ses pouvoirs du conseil d'administration (C.A.) de l'Agence des aires marines protégées et il participe à sa gouvernance. Le président du conseil de gestion est membre du C.A. de l'Agence. Il y fait valoir les intérêts du parc naturel marin.

UN CHOIX ADAPTÉ AU CONTEXTE LOCAL

Le futur parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert a la particularité d'être centré sur une mer intérieure, entourée de terres, exutoire et lieu de toutes les activités terrestres et maritimes. Plusieurs outils de gestion du territoire, de commissions et d'instances existent déjà, ce qui a guidé la constitution du conseil de gestion selon les principes suivants :

• Implication de toutes les communes entourant la zone du futur Parc naturel marin. Les élus littoraux ont une responsabilité sur l'avenir du lien terre, mer, de l'équilibre social, et sont garants de l'identité maritime. Ils représentent également d'autres collectivités, comme le Conseil général de Gironde, les trois intercommunalités, Siba, Coban, Cobas et des instances comme le Sybarval, porteur du Scot.

- Représentation des gestionnaires de sites classés pour assurer la conservation de sites sensibles et répondre à la nécessité d'une continuité de gestion terre-mer. Cela marque également l'engagement de collaborations étroites.
- Représentation forte des professionnels du secteur de la pêche et de la conchyliculture, foyers d'emplois permanents et composantes incontournables de l'identité du territoire.
- Représentation des professionnels du tourisme, de l'industrie nautique et des ports, fortement associés à la plaisance.
- Représentation des associations et des usagers, notamment du nautisme, en tenant compte de leur diversité et de la multiplicité des courants d'idées.

LE CONSEIL DE GESTION NE TRAVAILLE PAS SEUL

Le conseil s'appuie sur l'équipe du parc naturel marin mis à disposition par l'Agence des aires marines protégées, comprenant des agents de terrain assermentés. Il a également la possibilité d'associer tout expert à ses études. En fonction des sujets abordés, il peut créer des commissions spécialisées pour rendre ses décisions. Le conseil peut également établir des partenariats étroits avec les structures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations.

La concertation ne s'arrête pas à la création du parc naturel marin : les plans de gestion et le programme d'actions du parc seront élaborés en concertation avec acteurs. Le conseil de gestion mène une politique fédérant l'ensemble des acteurs du territoire protégé.

PROPOSITION DE COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION



6 représentants de l'État et de ses établissements publics

- Le commandant de la zone maritime Atlantique
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de la région Aquitaine
- Le directeur départemental des territoires et de la mer (Ddtm) de la Gironde
- Le directeur de la Direction interrégionale de la mer (Dirm) Sud-Atlantique
- Le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Le délégué régional Aquitaine du Conservatoire du littoral

12 représentants des collectivités territoriales

- Les maires des dix communes riveraines du bassin d'Arcachon ou leurs représentants désignés
- Un représentant désigné par le Conseil régional d'Aquitaine
- Un représentant désigné par le Conseil général de Gironde

Le conseil de gestion est la « maison de la mer », où se décide la politique du parc naturel marin

représentants des organismes de gestion d'espaces protégés

- Un représentant de la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin
- Un représentant de la réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret
- Un représentant du parc naturel régional des Landes de Gascogne

12 représentants des organisations professionnelles dont l'activité est liée au domaine maritime

8 représentants de la pêche professionnelle et de la conchyliculture

- Un représentant désigné par le Président du Comité régional des pêches maritimes
- Trois représentants désignés par le Président du Comité départemental des pêches maritimes
- Quatre représentants désignés par le Président du Comité régional conchylicole aquitain

4 représentants des autres activités professionnelles

- Deux représentants de la filière nautique et des transports de passagers
- Un représentant des activités touristiques
- Un représentant des ports du Bassin

5 représentants des usagers de loisirs en mer

- Un représentant des pêcheurs de loisirs
- Un représentant de la chasse maritime
- Un représentant des sports nautiques
- Un représentant de la pratique de la voile
- Un représentant des plaisanciers

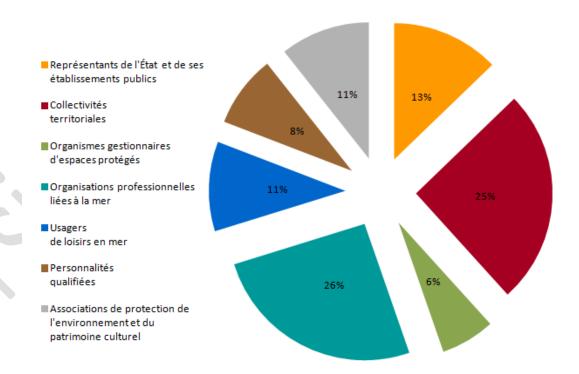
5 représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel

- Trois représentants d'associations compétentes en matière de protection des milieux marins et littoraux et en matière de sensibilisation du public à l'environnement
- Un représentant d'une association compétente en matière de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel lié à la mer
- Un représentant d'une association d'observation et de sensibilisation à la vie subaquatique

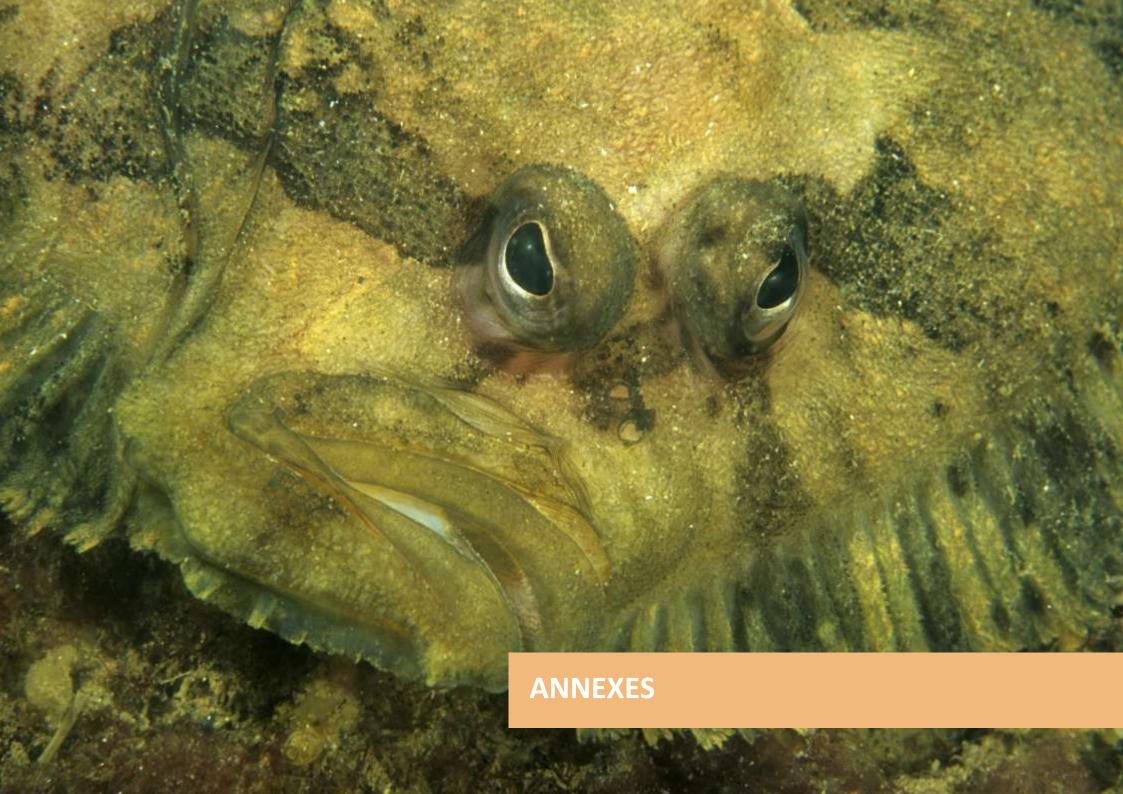
4 personnalités qualifiées

- Deux personnalités proposées au titre de la connaissance scientifique
- Une personnalité qualifiée au titre des relais éducatifs et de la formation professionnelle
- Une personnalité qualifiée au titre des activités du SIBA

Le conseil de gestion proposé compte 47 membres.







GLOSSAIRE



Amphihalin: espèce animale dont une partie du cycle biologique s'effectue en mer et une autre partie en rivière.

Atterrissement : phénomène de comblement d'un plan d'eau.

Avifaune : désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Bassin versant: ensemble d'un territoire délimité par des lignes de crête (collines, montagnes), dont les eaux alimentent un exutoire commun (lac, fleuve, mer).

Concertation: action de se concerter, s'entendre pour agir ensemble.

Conchyliculture: culture des coquillages ou de mollusques bivalves (huîtres, moules et, dans une moindre mesures, palourdes). Activité traditionnelle de la zone du parc.

Le domaine public maritime (DPM) comprend l'eau, le sol et le sous-sol de la mer. Il est compris entre la limite des plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles, et la limite, côté large, de la mer territoriale.

Écosystème : ensemble d'êtres vivants et leur environnement physique, avec lequel ils sont en constante interaction.

Les espaces naturels protégés se caractérisent par un patrimoine naturel et paysager remarquable que les pouvoirs publics ont souhaité protéger grâce à trois principaux types d'outils :

- la protection réglementaire (par exemple les réserves naturelles nationales et régionales, les parcs naturels marins, les sites classés, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope...),
- la maîtrise foncière (par exemple par les achats de terrain réalisés par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres),

et la contractualisation ou gestion partenariale (par exemple les sites Natura 2000). Ces différents types de protection s'imbriquent souvent : ainsi un parc naturel marin peut contenir une réserve naturelle, contenant elle-même des terrains du Conservatoire du littoral...

Estey: partie d'un cours d'eau qui, soumis au régime des marées, se trouve à sec à marée basse.

Exondation: temps passé hors de l'eau.

Frayère: aire où les poissons se rassemblent périodiquement pour leur reproduction et où les œufs sont pondus.

Herbiers à zostères : prairies sous-marines composées de plantes aquatiques marines herbacées.

Hydro-sédimentaire : ensemble des flux sédimentaires et d'énergie qui conditionnent l'état du budget sédimentaire et donc l'évolution du système.

Juvénile: Jeune stade de développement d'animaux, qui dure généralement jusqu'au moment où ils deviennent sexuellement matures pour la première fois.

Lac de tonnes : lac comprenant des installations (initialement, un grand tonneau) utilisées en Gironde pour la chasse de nuit.

Lagune: plan d'eau littoral, généralement de faible profondeur, séparé de la mer par un cordon littoral appelé « lido ». D'un point de vue hydrologique, la communication avec le milieu marin est réalisée par un grau. Le caractère temporaire ou permanent de ces échanges avec la mer confère aux eaux lagunaires un caractère saumâtre.

Laisses de mer: débris végétaux et d'algues et macrodéchets d'origine humaine déposés à marée descendante sur les plages.

Limicole: oiseau se nourrissant en fouissant de son bec la vase (huîtriers, barges, courlis, bécasseaux...).

Marais maritime: type de formation paysagère couvert de végétation, au relief peu accidenté, où le sol, continuellement humide, est en permanence ou par intermittence recouvert d'une couche d'eau douce ou salée peu profonde. Il se caractérise par une forte biodiversité et productivité biologique (poissons, amphibiens, insectes... dont des espèces rares) ainsi que par de nombreuses fonctions écologiques bénéfiques à l'homme (épuration des eaux, régulation des régimes hydrologiques et des microclimats...).

Naissain: ensemble des larves de mollusques (huîtres, moules...) à partir de leur fixation.

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou seminaturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Il comprend la directive Habitats, Faune, Flore et la directive Oiseaux.

La directive 92/43/CEE, appelée plus généralement Directive Habitats, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvages est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

La Directive 79/409/CEE, appelée plus généralement Directive Oiseaux, du 2 avril 1979 est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. Par la mise en place de zones de protection spéciale, importantes pour la protection et la gestion des oiseaux, la directive Oiseaux consacre également la notion de réseau écologique, en tenant compte des mouvements migratoires des oiseaux pour leur protection et de la nécessité d'un travail transfrontalier.

Nourricerie : zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile durant les premiers mois ou les pre-

mières années de leurs vies, pour s'y nourrir et poursuivre leur développement. Une zone de nourricerie peut être fréquentée par plusieurs espèces.

OSPAR: convention internationale pour la protection du milieu marin de l'Atlantique nord-est. La commission OS-PAR (OSIo-PARis) a dressé une liste d'espèces et d'habitats menacés et/ou en déclin afin de définir des priorités dans la poursuite de travaux de conservation et de protection de la biodiversité marine.

Patrimoine: héritage commun ou l'ensemble des biens d'un groupe, d'une communauté ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes. Le patrimoine naturel comprend des ensembles naturels, des sites, des espèces ou des formations géologiques, physiques ou hydrographiques possédant une valeur universelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. Le patrimoine culturel peut être soit matériel: mobilier (peintures, sculptures...), immobilier (monuments, sites archéologiques...) ou subaquatique (épaves de navire, ruines enfouies sous les mers...), soit immatériel (traditions orales, rituels...).

Pêche de loisirs: ensemble des activités de pêche non professionnelles (qui ne doivent pas donner lieu à vente) qui se pratiquent à pied, en bateau, depuis le bord ou en apnée.

Plaine abyssale: partie plate de la zone abyssale (« grands fonds marins ») océanique. Elle se situe en prolongement du talus continental.

Les plaisanciers pratiquent la plaisance, ou navigation de plaisance. Cette activité nautique se caractérise par l'utilisation d'un bateau, à voile ou à moteur, de taille variable, conçu et aménagé exclusivement pour le loisir. Le nautisme correspond à l'ensemble des activités de sport ou de loisirs qui consistent à naviguer sur un plan d'eau : navigation de plaisance, planche à voile, kitesurf, canoë kayak...

Plateau continental: prolongement du continent sous la surface de la mer, avant transition vers l'océan.

Polder: étendue artificielle de terre dont le niveau est inférieur à celui de la mer. Les polders sont réalisés par drainage provoquant l'assèchement des marais, estuaires, zones littorales.

Roselière: zone en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivière où poussent principalement des roseaux.

Saumâtre: dont la salinité est intermédiaire entre eau douce et eau de mer.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE): document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...) élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Submersion marine: phénomène d'inondation des terres ou de polders lors d'invasion marine durable ou locale suite à une rupture de digues.

Substrat: support sur lequel se développe un organisme, micro-organisme inclus.

Talus continental ou zone bathyale: zone sous-marine qui assure la liaison entre le plateau continental dont la profondeur est d'environ 100 à 200m et la plaine abyssale située généralement entre 4000 et 5000 mètres de profondeur.

Turbidité: caractère d'une eau dont la transparence est limitée par la présence de matières solides en suspension entraînées par des courants et des tourbillons.

Vasière: étendue de sédiments meubles (vases) déposés sur un rivage marin, un estuaire ou un fond sous-marin. Cet habitat à forte productivité biologique, privilégié pour certaines espèces d'oiseaux (limicoles), constitue une zone de ponte et de refuge pour de nombreux alevins et larves.

Les explications données dans ce glossaire permettent de mieux comprendre le projet proposé. Ce ne sont pas des définitions réglementaires.

NOTE JURIDIQUE

EXTRAITS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



ARTICLE R.334-33

Le Conseil de Gestion du parc naturel marin exerce notamment les attributions suivantes :

1° Il arrête son règlement intérieur, lequel fixe notamment la composition et le mode de fonctionnement du bureau ;

2° Il élabore le plan de gestion du parc naturel marin et le soumet à l'approbation du conseil d'administration de l'Agence des Aires Marines Protégées, après avoir recueilli s'il y a lieu l'accord préalable de l'autorité militaire compétente;

3° Il définit le programme d'actions permettant la mise en œuvre du plan de gestion et en assure le suivi, l'évaluation périodique et la révision,

4° Sur délégation du conseil d'administration de l'agence, il fixe les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies au plan de gestion;

5° Décide de l'appui technique apporté aux projets de protection de l'environnement et de développement durable ayant un impact positif sur la qualité des eaux, la conservation des habitats naturels et des espèces ;

6° Dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 334-5, il se prononce sur les demandes d'autorisation d'activités énumérées à l'article **R.331-50**;

7° Il émet au nom de l'Agence des Aires Marines Protégées l'avis que celle-ci doit donner sur un projet de schéma de mise en valeur de la mer qui concerne le parc naturel marin;

8° Il établit le rapport annuel d'activité du parc naturel marin et l'adresse au directeur de l'agence, aux représentants de l'État en mer et aux préfets des départements intéressés à la gestion du parc naturel marin ainsi qu'au préfet coordonnateur de bassin.

Lorsque le Conseil de Gestion a connaissance d'un projet de plan, de schéma, de programme ou autre document susceptible d'avoir des effets sur la qualité du milieu ou la conservation des habitats naturels et des espèces du parc naturel marin, il peut en obtenir communication de l'autorité chargée de son élaboration. Sont exceptés de cette communication tous projets relatifs aux activités de défense nationale.

Le Conseil de Gestion peut également proposer aux autorités de l'État compétentes en mer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc naturel marin, notamment en matière d'occupation du domaine public maritime, d'utilisation des eaux, de pêche, de circulation, de loisir, d'utilisation des ondes, de mouillage des navires, et il est tenu informé des suites réservées à ses propositions.

ARTICLE R.334-34

Le Conseil de Gestion du parc naturel marin peut déléguer à son bureau les attributions mentionnées aux 6° et 7° de l'article R.334-33 ainsi qu'aux deux derniers alinéas du même article. Le bureau rend compte des décisions prises par délégation à la plus proche réunion du Conseil de Gestion.

ARTICLE L.334-5

Le plan de gestion détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le parc naturel marin. Il comporte un document graphique indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. Il est mis en révision tous les quinze ans au moins.

L'Agence des Aires Marines Protégées peut attribuer des subventions destinées au financement de projets concourant à la mise en œuvre du plan de gestion.

L'État, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec les orientations et les mesures du plan de gestion.

Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Agence des Aires Marines Protégées ou, sur délégation, du Conseil de Gestion. Cette procédure n'est pas applicable aux activités répondant aux besoins de la défense nationale, de l'ordre public, de la sécurité maritime et de la lutte contre la pollution.

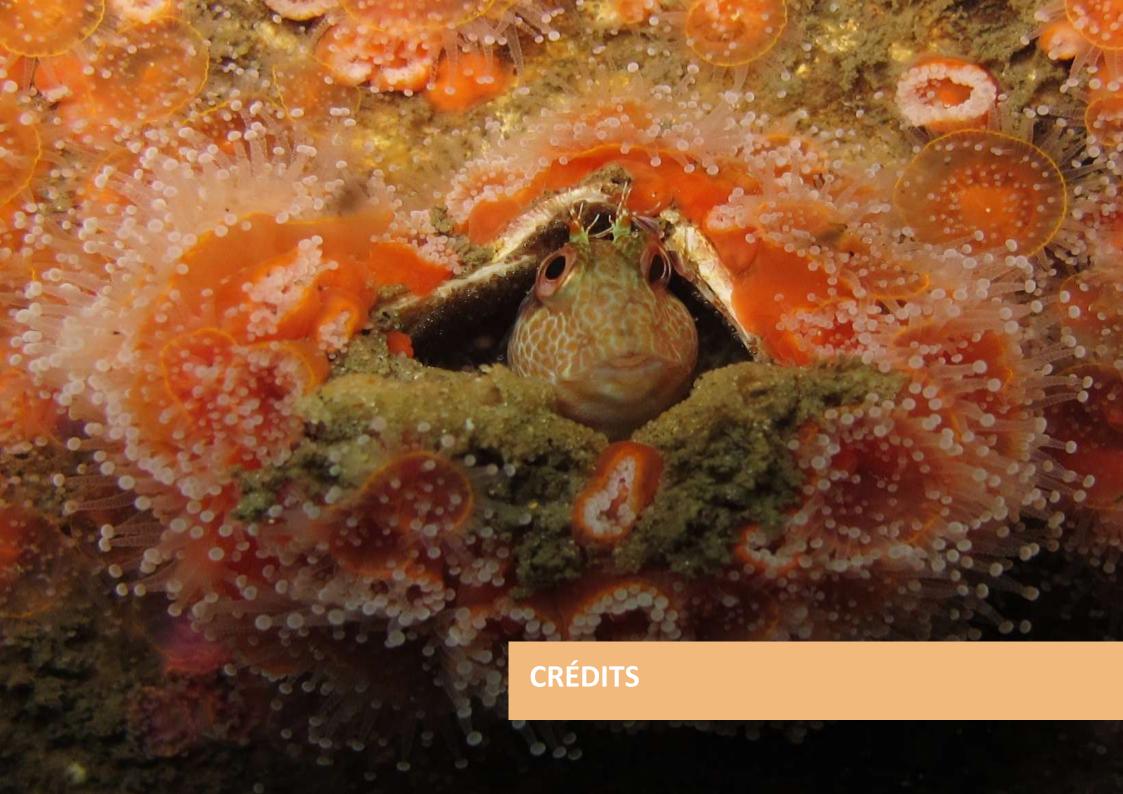
ARTICLE R.331-50

L'établissement public du parc national est consulté, dans les conditions prévues au III de l'article L.331-14, sur les demandes d'autorisations d'activités suivantes :

- 1° Autorisations de travaux de défense contre la mer sur le domaine public maritime en application de l'article L.211-7;
- 2° Autorisations de travaux de dragage en application des articles L.214-1 à L.214-6 ;
- 3° Autorisations d'immersion en application de l'article L.218-44 ;
- 4° Autorisations de concession de plage en application de l'article L.2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- 5° Autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime en application des articles L.2122-1 et L.2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques et R.53 et R.54 du code du domaine de l'État ;
- 6° Autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillages et d'équipements légers du domaine public maritime en application de l'article 3 du décret n° 91-1110 du 21 octobre 1991 modifié ;
- 7° Autorisations de concession du domaine public maritime en application de l'article 1er du décret n° 2004-308 du 29 mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports ;
- 8° Autorisations d'ouverture de travaux miniers ou de travaux de stockage souterrain en application de l'article 3 du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains;

- 9° Autorisations d'exploitation d'élevage des animaux marins et d'exploitation des cultures marines en application de l'article 2 du décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime et autorisations de pêche en application du décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime ;
- 10° Licences de pêche en application de l'article 4 du décret n° 92-335 du 30 mars 1992 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- 11° Autorisations d'installations classées au titre de l'article L.512-1 du présent code ;
- 12° Autorisations d'ouverture de travaux sur le plateau continental en application des articles 7 à 13 du décret n° 71-360 du 6 mai 1971 modifié portant application de la loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles ;
- 13° Autorisations de travaux, ouvrages et aménagements soumis à enquête publique mentionnés aux 5°, 15° et 37° de l'annexe I de l'article R.123-1, lorsqu'ils concernent les espaces et milieux littoraux.





Crédits

Réalisation du projet et rédaction :

Agence des aires marines protégées: mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert sous les responsabilités du préfet de la Gironde et d'Aquitaine et du préfet maritime de l'Atlantique dans le cadre de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2010.

Conception et mise en forme cartographique :

Mélanie Odion avec le soutien d'Élodie Giacomini.

Sources des supports cartographiques :

- IGN : Répertoire Géographique des Communes (RGC® 2008);
- IGN: GEOFLA® communes et GEOFLA® départements (2009);
- Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin : limite du banc d'Arguin (mars 2011) ;
- IGN/SHOM: Trait de côte Histolitt v2.0;
- IGN: BD CARTHAGE (cours d'eau, 2009);
- SHOM Ifremer: Bathymétrie (synthèse multisources);
- SHOM contrat n°139/2010 : délimitations de l'espace maritime français, juin 2010.

Avertissement (SHOM): ne pas utiliser pour la navigation.

Iconographie:

Anne Littaye, Nathalie Gauyacq.

Coordination du document :

Fabienne Quéau.

Maquette:

Nathalie Gauyacq.

Crédit photos :

Pierre Baudier: p.10, p.25 (en haut au centre), p.45 (à gauche)

Sylvain Brun / ONCFS: p.8 (bandeau vertical), p.43 (à gauche)

Pierre Contré / Association Plaisance CDROM : p.12 (à droite)

Monique Dantas / Agence des aires marines protégées :

p.12 (bandeau vertical), p.24 (bandeau vertical)

DDTM Gironde - ULAM: p.30 (bandeau vertical), p.33 (en bas à gauche)

T. Duprat / IAO: p.26, p.35

Jean-Marie Froidefond / Laboratoire Epoc, Université

Bordeaux 1: p.6 (bandeau vertical), p.8 (à droite), p.11, p.15 (en bas à gauche), p.18, p.21, p.36 (bandeau vertical), p.40 (bandeau vertical), p.50 (bandeau vertical), p.51 (à droite), p.55, p.57 (à gauche), p.59

Nathalie Gauyacq / Agence des aires marines protégées : p.37, p.42 (bandeau vertical), p.48 (bandeau vertical), p.60 (bandeau vertical), p.71

Romain Hubert / Agence des aires marines protégées : p.23, p.52,

R. Kantin / Ifremer: p.45 (à droite)

Anne Littaye / Agence des aires marines protégées : p.27, p.33 (en bas à droite), p.43 (à droite), p.41 (à gauche), p.62

(bandeau vertical), p.70 (bandeau vertical)

Marc Mentel / Gramasa : p.14 (à droite), p.20 (les deux

photos à droite)

Laurent Mignaux / MEDDTL: couverture, p.5, p.14 (les 4 photos en bandeau vertical), p.15 (en haut à droite), p.19, p.20 (bandeau vertical), p.24 (en haut à droite), p.25 (en bas à droite), p.30, p.32 (bandeau vertical), p.39 (à gauche), p.44 (bandeau vertical), p.53 (à gauche)

Ségolène Monteillier / Agence des aires marines proté-

gées: p.3

L'Océana Arcachon: p.7, p.13, p.36 (en bas à droite), p.38

(bandeau vertical), p.73 **Océanide** : p.51 (à droite)

ONCFS - RNN Prés salées d'Arès et de Lège : p.57 (à droite)

Patrick Ragot: p.65

RNN Banc d'Arguin - SEPANSO : p.39 (à droite), p.41 (à

droite), p.49 (à droite), p.53 (à droite)

Chantier naval I2EF, Port La Teste de Buch : p.49 (à gauche)

Crédit trame :

DDTM Gironde - GEML: p.34

Laurent Mignaux / MEDDTL: p.31, p.64

Nathalie Gauyacq / Agence des aires marines protégées :

p.54

Patrick Ragot: p.72

Pierre Contré / Association Plaisance CDROM : p.4, p.58 Ségolène Monteillier / Agence des aires marines proté-

gées: p.22





L'Agence des aires marines protégées est un établissement public pour la protection du milieu marin, sous tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Basée à Brest, l'Agence a pour missions principales l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français.

Elle assure l'animation du réseau des aires marines protégées et la gestion des moyens techniques, humains et financiers des parcs naturels marins.

La France a prévu de se doter de dix parcs naturels marins d'ici 2012 : le premier parc naturel marin se situe en Iroise (Finistère), le second à Mayotte.

Le 10 janvier 2010, un arrêté ministériel a lancé l'étude pour la création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert. La mission d'étude est sous la tutelle du préfet de la Gironde et du préfet maritime de l'Atlantique.

www.aires-marines.fr

Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert

15 avenue du Parc Péreire – 33120 Arcachon Tél : 05 56 22 32 10 – Télécopie : 05 56 22 32 19





